

# RÉGION SUD



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



## Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sémard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON  
Tél : 04 90 14 40 60 - [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : [maisondelaregion84@maregionsud.fr](mailto:maisondelaregion84@maregionsud.fr)

### Edition du 14 mars 2022

# SOLIDARITÉ BLEU JAUNE

**POUR L'URGENCE HUMANITAIRE ET NOS FILIÈRES TOUCHÉES  
PAR LA CRISE,**

**4 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS PAR LA RÉGION**

**Au cours d'une commission permanente exceptionnelle, les conseillers régionaux ont voté, jeudi 10 mars dernier, de nombreuses mesures en solidarité bleu jaune avec le peuple ukrainien. Les élus veulent également anticiper et protéger le tissu économique régional contre les effets délétères de ce conflit.**

## **Dispositif d'aide d'urgence pour les étudiants ukrainiens, russes et biélorusse**

L'intervention militaire en Ukraine fragilise la vie des étudiants ukrainiens, biélorusses et russes qui résident sur le territoire régional. C'est pourquoi la Région Sud soutient ces étudiants sous la forme d'une aide forfaitaire de 500 euros versée en une seule fois aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région souhaite également accorder la gratuité des repas pour ces étudiants. Les modalités de prise en charge de cette gratuité seront définies fin avril.

## **Hébergement et restauration des réfugiés ukrainiens**

Alors que plus de 5 000 Ukrainiens sont d'ores et déjà arrivés sur le territoire français et plus de 2 millions ont quitté leur pays, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place un dispositif d'accueil et d'hébergement en lycée. Ainsi, il est proposé de mettre à disposition des familles des hébergements à titre gratuit dans les lycées publics pour prendre en charge la restauration des familles hébergées.

De plus, il est proposé d'accueillir les jeunes ukrainiens scolarisés en enseignement du second degré et de leur assurer la gratuité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées où ils seront scolarisés.

Le dispositif du Fonds de solidarité régionale restauration, qui permettra de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration des familles accueillies dans les établissements publics locaux d'enseignement, sera abondé afin de rembourser aux lycées qui feront l'avance. Plus que jamais, la Région Sud est aux côtés du peuple ukrainien pour accueillir ces familles.

## **La gratuité des transports pour les réfugiés dans les transports Zou !**

La Région prend des mesures d'urgence exceptionnelle de gratuité accordées aux réfugiés ukrainiens. Les familles réfugiées avec enfants scolarisés ou étudiant en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent faire une demande de Pass ZOU ! qui leur sera accordée à titre gratuit, après instruction de leur dossier.

## **Des fonds européens pour l'accueil des réfugiés ukrainiens**

Lors du 9<sup>ème</sup> Sommet des régions et des villes Européennes, organisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Comité Européen des Régions, les 3 et 4 mars à Marseille, les dirigeants locaux et régionaux de toute l'Europe ont décidé d'apporter leur soutien à l'Ukraine et se sont engagés à soutenir le peuple ukrainien. La Région souhaite, en conséquence, dès l'adoption des mesures annoncées par la Commission européenne, proposer la création d'un nouvel axe qui permettra de dédier, dans un premier temps, jusqu'à 3 millions d'euros en soutien à l'accueil des réfugiés ukrainiens.

## **Des mesures d'urgence d'aides et d'accompagnement économiques aux entreprises**

**La Région Sud déploie un numéro vert « Solidarité Bleu jaune » pour les entreprises et tous les citoyens : 0 800 730 098**

Cette guerre oblige la Région Sud à agir, non seulement auprès des entreprises du territoire régional qui pour certaines, souffrent déjà. Elle aura également à plus long terme des répercussions mondiales significatives, y compris sur le territoire régional et notamment auprès des entreprises ayant des échanges avec la Russie et l'Ukraine. Une fois encore, la Région s'engage à ne laisser personne sur le bord du chemin. Ce conflit en Ukraine entraîne des restrictions sur les importations et exportations, des tensions sur les approvisionnements, l'inflation des prix de l'énergie et de matières premières ou encore des cyber attaques qui sont susceptibles d'entraîner des difficultés industrielles et financières pour les entreprises.

La Région Sud a donc décidé de lancer une étude d'intelligence économique pour connaître les impacts de la crise. Elle met en œuvre une task force spéciale Ukraine avec l'ensemble des acteurs économiques. Elle aura la charge de répondre aux problèmes d'approvisionnement, d'accompagner les entreprises qui exportent, de définir des outils de financements directs et, enfin, d'adopter des mesures d'étalement des prêts régionaux pour les entreprises impactées par la crise.

### **Valoriser la vie culturelle et artistique de l'Ukraine**

Sous le hashtag #ukraineculturevivante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend promouvoir sur ses réseaux toutes les informations en sa possession sur les personnalités, œuvres, événements, mettant en valeur des représentants de la littérature, du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, du cinéma et de l'audiovisuel ukrainiens.

Elle accompagnera également les initiatives prises pour présenter ces œuvres ou ces personnalités aux publics des établissements culturels de son territoire. A ce titre elle confiera à ARSUD la promotion sur le site Culturo de toute manifestation organisée en faveur de la culture vivante ukrainienne.

### **Une aide de 200 000 euros pour l'ONG ACTED**

Depuis le début des opérations russes, près d'un million de personnes, principalement des femmes et des enfants, ont fui l'Ukraine vers les pays voisins (Pologne, Hongrie, Moldavie, Roumanie, Slovaquie). Selon le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), ces chiffres augmentent de façon exponentielle. Selon le HCR, à ce rythme, la situation risque de devenir la plus grande crise de réfugiés du siècle en Europe.

La Région Sud soutient les dispositifs d'aide d'urgence aux populations ukrainiennes victimes du conflit, en attribuant :

- une contribution financière de 50 000 euros au FACECO dédié à l'Ukraine
- une aide régionale de 200 000 euros à ACTED pour mener ses opérations en Ukraine et dans les pays voisins dont la Pologne
- une aide régionale de 100 000 euros à l'association Fonds de dotation « Pompiers de France » pour le soutien aux pompiers et réfugiés ukrainiens
- une aide régionale de 30 000 euros à l'association Fédération Nationale de la Protection Civile pour l'acheminement de matériel

## La Région sud à votre écoute

Le numéro vert **0 800 730 098** a été mis en place pour l'ensemble des acteurs locaux (particuliers, entreprises, collectivités,...) afin de les orienter et de faciliter leurs démarches de solidarité.



**SOLIDARITÉ BLEU JAUNE**

**0 800 730 098** Service & appel gratuits

**#SolidaritéBleuJaune**  
Numéro vert d'urgence de la Région Sud

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



- [Pour plus d'informations : Pour l'urgence humanitaire et nos filières touchées par la crise, 4 millions d'euros engagés par la Région - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)

*Les informations collectées sont à l'usage exclusif des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de loi n° 78-17 précitée), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à : Contactez le Délégué à la protection des données ou par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : [dpd@maregionsud.fr](mailto:dpd@maregionsud.fr) ; Contactez la CNIL.  
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur internet la page : <https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles>.  
Si vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'Information cliquez [ici](#)*